

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **jeudi 29 mars 2018** à 20H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Luc DUFOUR, Gérard VAULTIER, Patrice LEBUGLE, Bernard LEMAGNEN, Guy LEPREVOST, Christine VARIN, Claudine AHMED, Patricia LECLERC, Sylvie CORBET, Patrice GOMERIEL, Eric OSMONT, Odile LEGENDRE, Christian LEBUNETEL, Alain ANQUETIL, Sophie MABIRE, Serge PILLET.

Absents excusés : Jean-Robert LAMARRE (pouvoir donné à Christine VARIN)

Secrétaire de séance : Sophie MABIRE

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2018

1/Approbation du compte de Gestion 2017 de Gonneville-Le Theil

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2/Approbation du compte administratif 2017 de Gonneville-Le Theil

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de *Monsieur Bernard LEMAGNEN*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur *Luc DUFOUR, Maire*, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017 : lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs suivants :

	Résultat antérieur à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Virement à la section d'investissement	Restes à réaliser	Résultat à la clôture de l'exercice 2017
Investissement	-242 987.76	196 664.99		98 497.30	-144 820.07
Fonctionnement	493 273.49	336 023.65	286 639.30		542 657.84
TOTAL Résultat reporté R 002					397 837.77

A l'unanimité des voix.

3/Affectation des résultats de l'exercice 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau d'affectation des résultats de Gonneville-Le Theil :

EXERCICE 2017 - INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Dépenses de l'exercice	127 020.22 €
Résultat à la cloture de l'exercice précédent	242 987.76 €
TOTAL DES DEPENSES	370 007.98 €

RECETTES	
Recettes de l'exercice	323 685.21 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	
TOTAL DES RECETTES	323 685.21 €
RESULTAT (001)	-46 322.77 €
RESTES A REALISER	
RAR Dépenses	98 497.30 €
RAR Recettes	
RESULTAT RAR	-98 497.30 €
BESOIN DE FINANCEMENT (art. 1068) (Résultat Investissement + RAR)	-144 820.07 €

EXERCICE 2017 - FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Dépenses de l'exercice	719 622.26 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	
TOTAL DES DEPENSES	719 622.26 €
RECETTES	
Recettes de l'exercice	1 055 645.91 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	493 273.49 €
Part affectée à l'investissement (exercice N)	286 639.30 €
TOTAL DES RECETTES	1 262 280.10 €
RESULTAT (Recettes Fonct. - Dépenses Fonct.)	542 657.84 €
Report BESOIN DE FINANCEMENT (art. 1068)	-144 820.07 €
RESULTAT REPORTE (002) (Résultat Fonctionnement - Report besoin financement)	397 837.77 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix l'affectation des résultats ci-dessus.

4/Budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, arrête comme suit le budget primitif 2018 :

- en fonctionnement : dépenses et recettes : 1 375 620 €
- en investissement : dépenses et recettes : 647 716 €

5/Taux d'imposition 2018

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018, à savoir :

TAXES	BASE IMPOSITION 2017	TAUX IMPOSITION 2017	PRODUIT 2017 ATTENDU
Taxe Habitation	938 100	8.25	77 393
Taxe Foncière (bâti)	684 700	16.43	112 496
Taxe Foncière (non bâti)	184 600	18.56	34 262
		TOTAL	224 151

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix les taux d'imposition ci-dessus.

6/Subventions communales 2018

Le Conseil Municipal, suite au vote du budget, (un crédit de 6500 euros à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » ayant été voté) décide à la majorité des voix (Monsieur Bernard

LEMAGNEN, président de l'amicale des aînés de Gonneville ne prend pas part au vote) d'attribuer les subventions suivantes :

	Subventions 2018
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Amicale des Aînés de Gonneville	250
Amicale des Parents d'élèves de Gonneville	250
Coopérative scolaire de Gonneville arbre de Noël	850
Coopérative scolaire de Gonneville sorties pédagogiques	800
Coopérative scolaire Le Theil	1500
Les Oiseaux Mazoutés du Cotentin	150
Electricité église	30
GONNE'LIRE	300
La chasse	150
Gonneville-Le Theil Patrimoine	250
Association Gym Le Theil	100
Les aînés Le Theil	250
Amicale des enfants Le Theil	250
<u>TOTAL</u>	<u>5130</u>
ASSOCIATIONS CANTONNALES	
Les Sauveteurs en Mer SNSM Fermanville	100
<u>TOTAL</u>	<u>100</u>
ASSOCIATIONS HORS CANTON	
Association pour le registre des cancers de la Manche	60
Association pour le Don de Sang Bénévole du Nord Cotentin	90
Association de Défense Des Victimes de l'Amiante	120
France-Alzheimer Manche	60
Retinostop	60
Association pour le développement des soins palliatifs dans le Nord Cotentin	60
Le Secours Populaire Français	60
La Croix Rouge Française	60
<u>TOTAL</u>	<u>570</u>

Il est précisé que les salles communales seront dorénavant mises à disposition gratuitement à l'ensemble des associations communales.

Une demande de subvention a été faite par le trésorier de l'association des anciens combattants de Gonneville. Monsieur le Maire va rencontrer prochainement les représentants des deux communes historiques, afin de connaître leurs intentions. Selon les décisions prises lors de cette entrevue, une demande de subvention sera peut être portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

7/Approbation du plan de formation 2018

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un avis favorable du Comité Technique concernant le plan de formation 2018 qui lui a été proposé. Pour rappel, la commission « personnel » s'est réunie afin de statuer sur les formations. Le Conseil Municipal est maintenant invité à se prononcer. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix approuve le plan de formation tels que présenté.

8/Mise à disposition du secrétariat de la mairie déléguée de Le Theil

Monsieur le maire délégué de Le Theil prend la parole. Il informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu une demande de location d'un local pour exercer une activité d'infirmier libéral à partir du mois de juin prochain. Il est alors proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition de cet infirmier, le secrétariat de mairie de Le Theil. Un débat a lieu :

- il y a déjà une infirmière libérale installée sur Gonneville, y-a-t-il de la place pour deux ? La commune cautionne-t-elle une concurrence en louant ses locaux ?

- c'est une mairie, nous nous sommes engagés auprès de nos administrés, lors de la création de la commune nouvelle, à conserver un secrétariat de mairie dans chacune des communes déléguées, qu'en est-il ?
- cela peut peut-être aider à revitaliser le bourg, surtout quand on parle de désert médical ?
- avons-nous pensé à l'accessibilité du nouveau secrétariat ?

Sachant que les permanences de la mairie pourraient être assurées dans la salle du Conseil Municipal, que les sanitaires situés dans le secrétariat de mairie actuel resteraient à disposition, que l'accès handicapé serait conservé, qu'il est prévu d'aménager le parvis de la mairie prochainement, que la commune n'a pas à se positionner et à s'initier dans les relations entre infirmiers, le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 3 abstentions, 3 contre décide de louer le bureau du secrétariat de mairie de le Theil moyennant un loyer mensuel de 300 euros. La date de mise à disposition des locaux n'est pas encore fixée (le 01 juin ou le 15 juin).

9/CAC : Transfert de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

Par délibération du 29 juin 2017, le Conseil Communautaire de la CAC a décidé de ne pas conserver la compétence optionnelle voirie. Cette décision implique qu'au premier janvier 2018, les communes ont repris l'ensemble des opérations et marchés en cours, la Communauté d'Agglomération ne pouvant plus intervenir.

Si le retour de cette compétence s'accompagne du versement d'une Attribution de Compensation, dont le montant sera fixé par la CLECT, afin de permettre aux communes de disposer de moyens pour assurer l'entretien et la maintenance de la voirie, il n'est pas prévu de compensation pour une création d'une nouvelle infrastructure.

Ainsi, la décision prise par l'ancienne Communauté de Communes des Pieux d'aménager une voie de contournement des Pieux doit faire l'objet d'un examen spécifique. Si la CC des Pieux s'appuyait sur sa compétence voirie pour réaliser cette infrastructure, celle-ci a été inscrite dans les opérations Grand Chantier. Outre son utilité pour le développement économique de ce secteur, cette nouvelle voie va en améliorer l'accès et va également contribuer à favoriser la sécurité et la mobilité pour une partie des habitants du Cotentin. L'objectif de cette infrastructure est donc de :

- Faciliter l'accès sud du pôle industriel de Flamanville et de proposer une voie nouvelle adaptée mobilisable en cas de crise,
- Désengorger les routes départementales D23, D650, D4 et D117,
- Sécuriser la circulation en limitant les traversées d'artères peu sécurisées et les conflits récurrents au croisement des départementales avec les avenues de la Hague et de la Côte des Isles,
- Améliorer la sécurisation des accès à différents équipements publics (écoles, pôles enfance et santé, les centres de loisirs et équestre ainsi que la zone de la Fosse), et des zones d'habitat denses,
- Favoriser la desserte nord de la commune du Rozel et plus généralement du littoral.

L'ex Communauté de Communes des Pieux a engagé les études nécessaires à la réalisation de la voie de contournement sud dont le tracé a été prévu dans le PLU de la commune des Pieux. Le projet initié en 2006 par le Conseil Départemental a été repris en 2008 par la Communauté de Communes des Pieux qui l'a inscrit en 2009 dans le programme Grand Chantier. Les études préliminaires ont débuté en 2010 et une première concertation publique a eu lieu en 2013. A la suite de cette phase de concertation, les études ont été reprises en intégrant les conclusions de la concertation, et notamment le passage à 70km/h qui a permis de modifier la géométrie de la voie, induisant une réduction des terrassements et donc de l'impact environnemental et une réduction significative du coût de construction.

Actuellement, le dossier avant-projet est en cours de constitution. Le dossier a fait l'objet d'une analyse au cas par cas par la DREAL et il en ressort la nécessité d'établir une étude d'impact au titre du code de l'Environnement. Le coût de l'opération est évalué à 5.2 M€ TTC. Le calendrier prévisionnel prévoit une période de 24 mois après l'adoption de l'avant-projet pour le début des travaux dont la durée est évaluée à un an.

La réalisation de la voie de contournement sud de la commune des Pieux ne peut faire l'objet d'un portage par la Communauté d'agglomération dans ses compétences actuelles. Aussi, vu l'importance de cette opération incontestablement finançable par l'ex Communauté de communes des Pieux, il a été proposé au conseil communautaire, de prendre la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

Ce transfert de compétence ayant été décidé par la CAC (délibération du 26/01/2018) puisque s'inscrivant dans les principes de la charte, il doit maintenant faire l'objet d'un vote favorable à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté d'agglomération. Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable avec 6 voix pour, 10 abstentions et 1 contre.

10/Prescriptions PLUi : désignation des membres du comité de suivi

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le conseil de la CAC a prescrit trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires Nord Cotentin, Sud Cotentin et Est Cotentin portant définition :

- des objectifs poursuivis par chacun des PLUi,
- des modalités de concertation avec la population,
- des modalités de collaboration avec les communes concernées.

De plus, dans un objectif de cohérence entre tous les PLUi, les modalités de collaboration avec les communes des quatre PLUi antérieurement prescrits de Douve-Divette, Cœur Cotentin, La Hague et les Pieux, font l'objet d'une harmonisation à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Par ces motifs, les modalités de collaboration avec les communes regroupées au sein de chacun des 7 PLU infracommunautaires s'organisent autour de trois instances :

- Le Comité de suivi : constitué de deux élus désignés au sein du conseil municipal de chaque commune historique, l'un membre du conseil communautaire titulaire, le second librement choisi au sein du conseil municipal,
- Le Comité de pilotage : constitué de plein droit lorsque le nombre de membres du comité de suivi est de 38 et plus,
- Le Comité de cohérence : regroupant des représentants des différents PLU infracommunautaire appelés à suivre les travaux de tous les PLUi.

Sachant que Luc DUFOUR et Patrice GOMERIEL sont désignés d'office membres du comité de suivi, il convient de désigner un élu originaire de la commune déléguée de Gonnevillle et un élu originaire de la commune déléguée de Le Theil. Messieurs Gérard VAULTIER et Serge PILLET sont alors nommés.

11/Décisions prises dans le cadre des délégations

- commande de stickers pour les véhicules communaux : pour le camion BOXER, et les deux Kangoo : 248.40 €,
- commande d'un panneau à installer sur la façade de la mairie déléguée de Le Theil « subvention leader » : 46.80 €.

12/Commissions communales

Urbanisme

DP	C835	45 Route du Heau Valognes	Gonneville	Solution Energie	installation de 10 panneaux photovoltaïques
DP	A936		Le Theil	LE COINTE/BOURDON	Appentis et clôture
DP	B609		Le Theil	LEBLOND Patrick	Bardage
CUA	A1018	20 Rue Thabert	Gonneville	Maître E.DECOURT-BELLIN	partage LECLERE/LEBLOND
CUA		64 rue des écoles	Le Theil	LEBREQUIER Edouard	
CUB	C173	Hameau Valognes	Gonneville	GERMAIN/REVEL	construction de 6 maisons
CUA	A248-A261 (une partie)-A262-A263	Hameau la Vallée	Gonneville	Maître Frédéric GODEY	vente MESNILDREY/FALLON

Une commission urbanisme aura lieu le lundi 09 avril à 17h30.

13/ Questions diverses

- démission d'Hervé MOITIE : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue d'Hervé MOITIE,
- l'agent communal qui devait remplacer l'adjoint administratif muté a repris son poste d'adjoint technique. Une autre personne a été recrutée pour palier à cette mutation. L'intégration se passe très bien,
- fusion des deux écoles et décision du DASEN : il y a eu beaucoup d'énergie de dépensée pour essayer de trouver la meilleure solution. Le peu d'enthousiasme des parents d'élèves de Le Theil a influencé la décision du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) : il n'y aura pas fusion des deux écoles, un poste sera supprimé sur l'école de Gonnevillle à la rentrée prochaine, les deux écoles auront trois classes, avec des classes à trois niveau. Il est dommage de ne pas avoir agi en tant que commune nouvelle, la fusion des deux écoles allait dans ce sens.
- affaire LEMAGNEN : pour rappel Monsieur Michel LEMAGNEN a déposé une demande auprès du tribunal administratif afin d'annuler le certificat d'urbanisme opérationnel négatif qui lui a été délivré le 16 mars 20 de Gonnevillle-Le Theil (Manche) en vue de la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée 595 D858. Il soutient que plusieurs maisons neuves ont été récemment autorisées à moins de 300 mètres du terrain d'assiette de son projet. Le tribunal a rejeté sa demande et l'a condamné à verser la somme de 750 euros à la commune au titre des frais exposés par cette dernière.

- un rendez-vous a été pris avec Monsieur Lemoine de la direction des routes (Agence Technique du Cotentin) : le 10/04 à 10h30,
- rue Varin : un agent communal a bouché les trous avec du ciment, une réunion est prévue avec M.MICHEL (ATD) le 17/04 à 15h30 à la mairie de Gonneville,
- Hamel Es Ronches : le dossier de consultation des entreprises va être validé prochainement par le Conseil Départemental, normalement les travaux débiteront en septembre, une réunion est prévue avec M.MICHEL (ATD) le 17/04 à 15h30 à la mairie de Gonneville,
- Pont Ras : (ancien moulin de la Potièrerie) : le pont est fissuré de manière importante. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu en présence de M. Thomas Langevin (chargé de projet GEMAPI, Direction du Cycle de l'eau, CA du Cotentin). Le principal usage de ce pont étant dédié au transit des engins agricoles principalement de deux exploitations agricoles, la commune va prendre contact avec les personnes concernées. En effet, il va falloir interdire temporairement la circulation sur ce pont. Des travaux seront vraisemblablement à prévoir en septembre prochain. Des études vont être faites pour vérifier la solidité du pont de la Fonderie afin que les agriculteurs puissent l'emprunter en attendant les réparations du pont Ras. L'aide de Communauté d'Agglomération du Cotentin va être demandée afin de gérer au mieux cette remise en état,
- cimetière Le Theil : un agent communal construit des marches pour faciliter l'accès,
- saleté de certaines routes communales : des conseils vont être demandés à Monsieur Lemoine (agence technique du Cotentin) afin d'obliger les agriculteurs à nettoyer les routes qu'ils salissent,
- réfection du tableau descente de Croix église Le Theil : restauration en cours,
- agrandissement du cimetière de Gonneville : un rendez-vous est prévu avec le CAUE le 18/06 à 14h30,
- préavis maison située 3 rue Jean Mermoz (maison avec 4 chambres): la maison sera libre à partir du 21 juin prochain. Le montant du loyer mensuel est de 737 euros. Des annonces vont être insérées sur le site communal et sur le bon coin,
- devenir de la boulangerie de Le Theil ; une rencontre a eu lieu avec la CAC, des échanges ont eu lieu avec la CCI et la chambre des métiers. Cette dernière doit se rapprocher du boulanger. Une personne est venue en mairie nous informer qu'elle étudiait actuellement la reprise des locaux afin de développer un multiservices avec dépôt de pain. Attention la mairie ne construira pas de nouveaux locaux. Affaire à suivre,
- soucis de « POP UP » sur le site communal : on essaye de trouver une solution,
- prochaine réunion du bulletin municipal : le jeudi 26/04 à 17h30.

La séance est levée à 23h15

Le Secrétaire de Séance
Sophie MABIRE

Le Maire
Luc DUFOUR